

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 20 janvier 2023

Date de la convocation	16 janvier 2023
Participants	MAROT Vincent BERNARD Grégory GUERY Christophe MOINE Chloé POIDEVIN Matthieu BONNIN Luc FASILLEAU Elise JEREZ Céline POUSSET François HUYGHE Audrey GROLEAU Chantal CORNUAU Henri
Excusés	Elise FASILLEAU donne pouvoir à BERNARD Grégory Chantal GROLEAU donne pouvoir à CORNUAU Henri Chloé MOINE donne pouvoir à MAROT Vincent
Absents	Matthieu POIDEVIN
Secrétaire de séance	Céline JEREZ
Ordre du jour	Délibération : BAB - Autorisation signature convention de mise à disposition des locaux ; Délibération : Mairie de LE PIN – Autorisation signature convention de mise à disposition d'une balayeuse ; Délibération : Budget principal - décision modificative N°3 ; Délibération : Autorisation signature devis desherbeur thermique ; Informations diverses ;

Présence de Marie-Paule GUILLOTEAU correspondante du courrier de l'Ouest
Présentation du Conseil Municipal et de son organisation

Approbation du Conseil Municipal du 25 novembre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2022.

- Nouveau mode de publicité de nos conseils, affichage de la convocation sur la porte de la mairie, liste des délibérations du soir afficher dès le lundi suivant le conseil, compte rendu du conseil diffusé via Henri pour le site internet et via Céline pour Intramuros, une fois qu'il a été approuvé lors du conseil suivant.

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 20 janvier 2023

DEL 2023-01 BAR Associatif – Convention de mise à disposition des locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des locaux pour l'assurance, les locaux sont la Maison des Associations et sa réserve.

Après lecture de la convention, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la signature de la convention pour la mise à disposition des locaux à l'Association « Bar Associative Bretignollaise »

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

DEL 2023-02 Mairie de Le Pin – Autorisation signature convention de mise à disposition d'une balayeuse

La présente convention a pour objet de déterminer l'organisation de la mise à disposition d'une balayeuse de voirie entre la commune de Le Pin et la commune de Brétignolles.

La mise à disposition du matériel s'étend sur une durée de 5 ans, à compter de la date de signature de la convention.

La mise à disposition de la balayeuse est consentie à titre payant, le tarif horaire est de 35 € HT soit 42 € TTC. Les frais d'entretien annuels, ainsi que les frais de remplacement du balai central sont répartis au prorata des heures d'utilisation, et chaque commune possède son propre balai latéral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ADOPTE cette délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à la mise en œuvre de cette délibération.

DEL 2023-03 – Budget principal – Décision modificative N°3

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil municipal que :

Vu la délibération N° 2022-17 du 18 mars 2022 relative, au vote du budget principal ;

Vu la délibération N°2022-33 du 29 avril 2022 relative, au manque de crédit budgétaire sur les investissements ;

Vu la délibération N°2022-71, relative au manque de crédit budgétaire ;

Il manque des crédits budgétaires en vue de mandater des factures de fonctionnement concernant des dépenses Arrivées courant de l'année et dont le chapitre 011 manque de crédits budgétaire .

Nous devons procéder à une décision modificative

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire les inscriptions de crédits suivantes :

Section fonctionnement

Articles	Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D-6718	Charges exceptionnelles	7000€	
D- 611	Contrats de prestations de services		7000€

Après débat le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à établir la décision modificative N°3

Commune de BRETIGNOLLES
Séance du Conseil Municipal du vendredi 20 janvier 2023

DEL 2023-04-Autorisation signature devis désherbeuse thermique

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, qu'on ne doit plus utiliser des produits phyto sanitaires utilisés avant pour l'entretien du cimetière. Un devis a été fait auprès de l'entreprise Equip jardin atlantic.

Après une démonstration du produit l'agent en poste serait favorable pour l'utilisation d'une désherbeuse thermique.

Le devis est de 2850HT soit 3420€ TTC et comprend le chariot, 4 m de tuyaux et le harnais

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer le devis.

Après débat et à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le devis de l'entreprise Equip jardin atlantic pour un montant de 2850HT soit 3420€ TTC
Autorise Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise Equip jardin atlantic

Informations diverses :

Diffusion des comptes-rendus de conseil municipal

Locatif : 1^{er} est vacant

Stagiaire du 6 au 17 janvier

Demande de la MAM : qualité du bâtiment, coût du chauffage..., de leur côté, souhait d'un bâtiment plus récent, à voir de la part de la commune et/ou MAM.

Demande de GIGI Pizza (Jeremy Martineau) pour s'installer à Brétignolles – pied à terre + 1 soir par semaine à Brétignolles – besoin place de parking + accès réserve pour frigo, évier et branchement permanent contre loyer.

Mi-mandat – quels sont les objectifs – réunion à prévoir pour en discuter avec tout le conseil le 24 février à 18h

- Taxes d'aménagement pour la zone de Millet, souhait de l'agglo pour un transfert à 100% pour l'agglo (logique si on considère que l'agglo finance les aménagements)
- Foncier bâti -> demande de transfert de 70% à l'agglo reste à la commune 30%
- Quels projets à venir ? ceux exposés en début de mandat ? voirie ?
- Projet voirie lotissement les grands chênes 2 – reste 4 terrains à vendre
- Préparation des vœux le 27 janvier à 18H30

Après épuisement de l'ordre du jour Monsieur le Maire propose de clôturer le Conseil Municipal

Séance levée à 22H15

Le Maire
MAROT Vincent

La secrétaire de séance
JEREZ Céline

Publié sur le site internet de la commune le